

Predomin®, votre herbicide de post-levée AD à large spectre, l'efficacité anti-vivaces en plus !

**SIMPLE**

- Utilisable seul ou en association avec un grand nombre de partenaires
- Mélangable avec les anti-graminées de post-levée
- Formulation WG facile à doser

**EXCELLENT RAPPORT TECHNICO-ÉCONOMIQUE****SÛR**

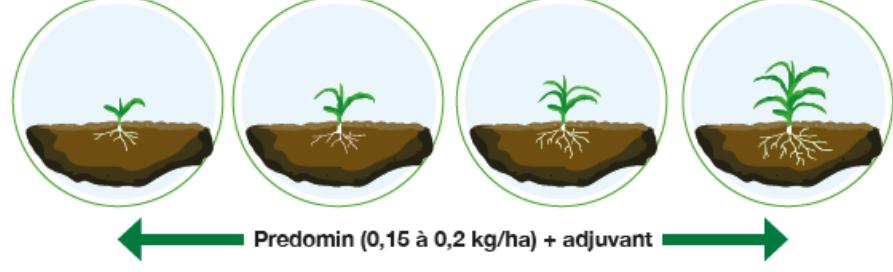
- Très large spectre d'efficacité contre dicots et vivaces
- Excellente sélectivité du maïs
- 2 modes d'action différents

B O

Recommandations d'utilisation

..... période d'application 2-8 feuilles

Application entre 2 et 8 feuilles du maïs, y compris au stade 6-8 feuilles sans limitation de dose (entre 6 et 8 feuilles, ne pas dépasser la dose de 100 g/ha de dicamba et ne pas associer avec d'autres anti-vivaces).



■ Predomin s'utilise toujours avec un adjuvant parmi la liste suivante : Actirob® B, Adigor®, Astuss®, Cantor®, Gondor®, Hélosol®, Pixies®, TRS2® et trademarks. Adenda® possible à confirmer. Autres adjuvants nous consulter.

Cas particulier : Predomin + Monsoon® Active / Mondine® s'utilise sans adjuvant.

Predomin en association

Cible AD**Predomin (0,2) + adjuvant******Cible AD renforcé + AG****Predomin (0,15 à 0,2) + nicosulfuron (20g*) + adjuvant******Cible AD + AG****Predomin (0,15) + Monsoon Active (0,75 à 1*)****Toutes Cibles****Calaris 0,5 à 0,7 + Predomin 0,2**

* Dose à adapter en fonction de la situation
** Voir listes positives d'adjuvants conseillés

Predomin : un très large spectre d'efficacité

DICOTYLÉDONES : Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant - Efficacité (en %) - synthèse pluriannuelle 41 essais BASF



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

® Marque déposée BASF. PREDOMIN - AMM n° 218009 - Composition : Tritosulfuron (25%) + dicamba (50%) - Classement : SGH07 - SGH09 - ATTENTION - H317 - H319 - H400 - H410. Usages et doses autorisés sur Colza Mais, 0,2 kg/ha - Nombre d'application : 1 Stade d'application : BBCH 12 à 18 - Délai avant récolte sur Colza : F (BBCH 18) ZNT Aquatique : 5 m. Défai de rentrée : 48 heures. Protection utilisateur lors de la manipulation du produit et de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN 374, bottes, EPI vestimentaire de niveau C1 conforme à la norme NF EN ISO 27065, blouse catégorie III type PB3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque de type A2P3. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF France SAS Division Agro 0800 100 299 , qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou <http://www.agro.basf.fr> et/ou <http://www.phytodata.com>. BASF France S.A.S. Division Agro - 21, chemin de la sauvegarde - 69130 Ecully. Mai 2019

Nicosulfuron H400-H410. Astuss® : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2160725 - alkyl alcool alkoxylate 142.4 g/L, esters méthylique d'acide gras 601.4 g/L - Homologation : 2 L/ha, une application par cycle cultural sur les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale - Attention - H319. Hélosol® : AMM n° 7200313 - 665g/l d'alcools terpéniques - Dose homologuée en bouillie herbicide : 0.5 l/hL de bouillie - Non classé. Cantor® : AMM n° 2090013 - 790 g/L triglycéride éthoxyé 10 OE - Classement : H412. Actirob® B : marque déposée NOVANCE - AMM n° 9400076 - 842 g/L huile de colza estérifiée - non classé. Monsoon® Active / Mondine : marque déposée Bayer - AMM n° 2130164 - 10 g/L thiencarbazone-méthyl + 30g/L foramsulfuron + 15g/L cyprosulfamide - Classement : H351-H318- H335-H336-H410 - Danger - SGH 05 - SGH 07 - SGH 08 - SGH 09 - Usages et doses autorisés : voir étiquette - DRE : 48 heures - DAR : voir étiquette - distance aux points d'eau : zone non traitée de 20m avec un dispositif végétalisé permanent de 20m. Adenda® : marque déposée CCL - AMM n°2140235 - Esters méthyliques d'acides gras 831 g/L - Dose homologuée en bouillie herbicides : 1 L/ha - Usages et doses autorisés : voir étiquette - Adigor® : marque déposée Syngenta France S.A.S. - AMM n°2100141 - Huile de colza estérifiée 440 g/L - Dose homologuée en bouillie herbicide : 0.5% du volume de bouillie - Danger - H304 - H317 - H411 - Gondor® : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2100072 - Lécithine de soja 488 g/L - Dose homologuée en bouillie herbicide : 0.25% du volume de bouillie - R52 - Pixies® : marque déposée Jouffray Drillaud - AMM n°2150493 - Alkylpolyglucoside 435 g/L - Dose homologuée en bouillie herbicide : 0.5 L/hL - Danger - H318 - H412 - TRS2® : marque déposée SDP - AMM n°2120180 - 150g/L - 600 g/L - Dose homologuée pour bouillie herbicide : 0.5 L/hL - R52/53. Calaris® : marque déposée Syngenta France SAS - AMM N°2170381- 330 g/L terbutylazine + 70 g/L mésotriione - Classement : Attention - SGH07 - SGH08 - SGH09- H302 - H373 - H410 - Usages et doses autorisés : sur maïs : 1 L/ha - Nombre maximum d'application : 1 an sur 2 - ZNT Aquatique : 5 mètres - DAR : 6 heures